



Département du Pas-de-Calais

Conseiller en exercice : 14  
Présents : 8  
Excusé(s)/Absent(s) : 6  
Procurations : 3  
Quorum : 7

Arrondissement de Boulogne/mer  
Canton de Samer

## Commune d'Hesdigneul-les-Boulogne

### DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux, le mercredi vingt-huit septembre, à vingt heures, le conseil municipal s'est réuni à la salle des fêtes, sous la présidence de M. Yves Hennequin, Maire, suite à la convocation en date du vingt-trois septembre deux mil vingt-deux, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

Etaient présents : Tous les conseillers municipaux à l'exception de M. David Seillier, de M. Julien Caplier, de M. Sébastien Poquet, M. Gilles Montador, M. Bruno Debove, Mme Valérie Feutry

Absents excusés : M. Gilles Montador, M. Debove Bruno, Mme Valérie Feutry

M. Gilles Montador ayant donné procuration à M. Yves Hennequin  
M. Bruno Debove ayant donné procuration à Mme Thellier Stéphanie  
de Mme Valérie Feutry ayant donné procuration à M. Mario Boulet  
Mme Isabelle Tartare est désignée secrétaire de séance.

**OBJET** : Dépôt d'un dossier de demande de subvention pour la rénovation du Groupe Administratif et scolaire doté d'un espace d'activités et d'un bureau pour améliorer le fonctionnement de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) au titre de l'Aide à l'Investissement auprès de la CAF.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée l'inscription au Budget Primitif 2022 des travaux de rénovation du Groupe Administratif et Scolaire.

Afin de mettre ces travaux en œuvre, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de déposer une demande d'aide à l'investissement auprès de la Caisse d'Allocations Familiales.

Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

PLAN DE FINANCEMENT EQUILIBRE : PROJET DE MODIFICATION DU GROUPE ADMINISTRATIF ET SCOLAIRE			
DEPENSES		RECETTES	
INTITULE	MONTANT €HT	INTITULE	MONTANT
ECLAIRAGE	35 160,00	Conseil Départemental	
PLAFONDS ET CLOISONS	69 500,00	25%	76 7
CARRELAGE	26 000,00	DETR 25 %	76 7
TRAVAUX DE PEINTURE	38 500,00	DSIL 20 %	61 4
CHAUFFAGE ET SANITAIRES	35 100,00	CAF 10 %	30 7
MENUISERIES	48 900,00		
<b>MONTANT DES TRAVAUX</b>	<b>253 160,00</b>		

REÇU EN PREFECTURE

Le 10/10/2022

Application agréée E-legalite.com

<b>Autres</b>			
HONORAIRES ARCHITECTE	25 000,00		
AMO	15 000,00		
Leves topographiques	3 500,00		
SPS	3 000,00		
Contrôle technique	4 000,00	<b>Sous Total</b>	245 728,00
Etat parasitaire	1 500,00	Fonds Propres	11 432,00
Diagnostic plomb amiante avant travaux	2 000,00	Emprunts	50 000,00
<b>Montant autres prestations et études</b>	<b>54 000,00</b>	<b>Sous Total</b>	<b>61 432,00</b>
<b>TOTAL</b>	<b>307 160,00</b>	<b>TOTAL</b>	<b>307 160,00</b>

Le conseil municipal après avoir délibéré :

- ADOPTE l'opération de et les modalités de financement
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel
- S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

Ont signé les membres présents.

Fait en Conseil Municipal, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour Extrait Conforme,  
Le Maire

Yves Hennequin

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE  
Transmise à la Sous-Préfecture le..... 10 OCT. 2022  
Publiée ou Notifiée le..... 10 OCT. 2022  
DOCUMENT CERTIFIE CONFORME  
Le Maire,

REÇU EN PREFECTURE

le 10/10/2022

Application agréée E.legalite.com